

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021



TERRE DE  
TRADITION &  
D'INNOVATION

*Pérols met l'accent  
sur les finances!* | **Pérols**

# SOMMAIRE

## 1. LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

1. Les perspectives économiques
2. La loi de finances pour 2021
3. Le contexte local

## 2. RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

1. Fonds de roulement, résultat
2. Évolution des soldes d'épargne
3. Niveau d'endettement

## 3. HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement
3. L'investissement

## 4. ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – PROSPECTIVE 2021

## 5. CONCLUSION



# PRÉAMBULE

**La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.**

# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
2. LA LOI DE FINANCES POUR 2021
3. LE CONTEXTE LOCAL



# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

## 1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

### → UNE CRISE SANITAIRE TOUJOURS AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 frappe toujours les États-Unis et l'Europe où le nombre de cas testés positifs à la COVID-19 ne cesse de croître. Les premiers impacts économiques de la crise sanitaire ont été observés et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation.

Néanmoins, les mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales pour soutenir l'économie semblent avoir permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire. Ainsi, **malgré le recul de l'activité économique mondiale en 2020, le PIB devrait renouer avec la croissance en 2021 selon les dernières estimations, bien que cette reprise soit fortement conditionnée par l'évolution de la pandémie.**



# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

## 1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

### → LES MESURES SUPRANATIONALES

En Europe la commission européenne a débloqué une enveloppe de 750 Milliards d'euros pour venir en aide aux États européens en difficulté ;

Des programmes de garantie d'emprunt ont été mis en place par les États afin que les banques puissent continuer à se financer et à fournir des liquidités aux acteurs économiques ;

Les banques centrales ont pris les mesures nécessaires pour permettre aux États de pouvoir s'endetter dans les meilleures conditions.



# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

## 1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

### → LES MESURES D'URGENCE NATIONALES MISES EN PLACE EN 2020

Dans le cadre de son plan de soutien aux entreprises et citoyens, l'État français a financé le chômage partiel, qui a concerné cinq millions de personnes pour 337 000 entreprises et représenté un volume de 45 Milliards d'euros.

# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

## 1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

### → LES MESURES D'URGENCE NATIONALES MISES EN PLACE EN 2020

4,5 Milliards d'euros ont été consacrés aux mesures d'urgence :

- **Clause de sauvegarde sur les recettes fiscales et domaniales** (dotation garantie sur la moyenne des recettes perçues entre 2017 et 2019) ;
- **Soutien à l'investissement public** (abondement de la DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local - de 0,6 Milliard d'euros à 1 Milliard d'euros) ;
- **Prise en compte de certaines dépenses liées au COVID-19** ;
- **Suspension des contrats Cahors** (Etat/collectivités limitant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à maximum +1,2%/an en moyenne).
- **Les différents dispositifs de soutien à l'économie mis en place se sont montrés efficaces** et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, et notamment l'impact social.



# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

## 1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

### → LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE 2021

**La croissance française** (en moyenne annuelle) **s'est élevée à 1,5% en 2019**. Après une première estimation d'un recul du PIB 2020 à -10,3%, la Banque de France relève la projection à -8,7% en septembre, grâce aux données qui se sont révélées meilleures qu'anticipées de l'activité au deuxième trimestre (Déconfinement progressif, résistance de l'activité dans les branches marchandes, rebond de la consommation privée...). La France pourrait renouer avec son niveau d'activité d'avant crise dès le premier trimestre 2022, et le PIB rebondir à 7,4% en 2021 et 3,0% en 2022. Toutefois, l'institution n'inclut pas dans son scénario d'aggravation de la crise sanitaire et souligne tous les aléas auxquels sa projection reste soumise (risque d'un « no deal Brexit », intégration d'une partie seulement des mesures du Plan de Relance, difficultés pour les secteurs du tourisme, de l'aéronautique...).

# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

## 1. LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

### → LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE 2021

**Du côté de la croissance économique**, les premières prévisions étaient très pessimistes (récession à hauteur de 10,2% en 2020 pour la Zone Euro). Toutefois, après un troisième trimestre plus dynamique qu'anticipé, les analystes ont revu à la hausse leurs prévisions, avec une récession de 7,9% en Zone Euro pour 2020. Selon les mêmes prévisions, l'activité économique devrait connaître un fort rebond en 2021, avec des chiffres de croissance estimés à 5,1% pour la Zone Euro. **Malgré le recul de l'activité économique mondiale en 2020, le PIB devrait renouer avec la croissance en 2021 selon les dernières estimations, bien que cette reprise soit fortement conditionnée par l'évolution de la pandémie.**

# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

## 2. LA LOI DE FINANCES POUR 2021

### → BAISSÉ DES IMPÔTS DE PRODUCTION

La mesure phare de la loi de finances 2021 est la baisse des impôts de production pour renforcer la compétitivité des entreprises qui subissent de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire et économique :

- **Une baisse de 10 Milliards d'euros d'impôts de production visant la CVAE** (cotisation à la valeur ajoutée des entreprises), la CFE (cotisation foncière des entreprises) et la TFB (taxe sur le foncier bâti) ;
- **Des mécanismes de compensations « à l'€uro près » mis en place par l'État** pour que les collectivités ne soient pas impactées sur leurs budgets. Mais comme à chaque mise en place de compensations, une question émerge : quel avenir pour ces mécanismes ?
- **De plus, l'État propose aux collectivités de participer à l'effort** afin de soutenir les entreprises de leur territoire via des possibilités élargies d'exonérations

# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

## 2. LA LOI DE FINANCES POUR 2021

### → DOTATIONS

- **L'écèlement de la dotation forfaitaire est identique à celui de 2020 ;**
- **Les DSU** (dotations de solidarité urbaine) et **DSR** (dotation de solidarité rurale) sont abondées au **même niveau que 2020 ;**
- La **DNP** (dotation nationale de péréquation) reste **stable ;**
- Les **dotations aux EPCI** (Établissements publics de coopération intercommunale) restent **inchangées ;**
- Le **FPIC** (fonds national de péréquation des ressources intercommunales) reste **stable.**



# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

## 2. LA LOI DE FINANCES POUR 2021

### → FISCALITÉ

La réforme de la taxe d'habitation (TH) se concrétise avec la perte de la TH sur les résidences principales pour les communes, compensée par la Taxe sur le Foncier Bâti départementale.

C'est l'ensemble du panier fiscal de TH qui sera compensé soit :

- Le produit de TH 2020 (au taux 2017)
- + La moyenne des rôles supplémentaires (2018 – 2020)
- + Les compensations d'exonération TH 2020

Il est instauré un nouvel élément : la TH sur les Résidences Secondaires qui reprend les bases de THRS pour les communes qui l'ont instaurée et le taux de TH 2020 qui devient le taux de THRS 2021.

# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

## 2. LA LOI DE FINANCES POUR 2021

### → FISCALITÉ

Les 20% des ménages n'étant pas encore exonérés de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences principales le seront à hauteur de 30 % en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023.

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, **les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée** (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1). L'IPCH constatée en novembre 2020 étant de +0,2% par rapport à novembre 2019, le coefficient légal sera donc de +0,2% en 2021 (contre 1,2% en 2020).



# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

## 2. LA LOI DE FINANCES POUR 2021

### → AUTOMATISATION DU FCTVA

L'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA (Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) sera progressive et ne concernera en 2021 que les collectivités qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense (N). Après bilan, en 2022 la réforme sera étendue aux collectivités en régime de versement N+1, ce qui concerne Pérols.



# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021


## 2. LA LOI DE FINANCES POUR 2021

### → EFFORT MASSIF EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT

L'enveloppe 2021 de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) est de 570 Millions d'euros.

Elle est consacrée à la rénovation thermique, la transition énergétique, la mise aux normes, le développement du numérique, les équipements liés à la hausse du nombre d'habitants.





# LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET LA LOI DE FINANCES 2021

## 3. LE CONTEXTE LOCAL

**Le budget 2020 a été un budget de transition en raison de la pandémie de COVID-19 et du contexte économique exceptionnel (élections municipales retardées). En dépit de la pandémie de COVID-19 et de la réalisation des travaux exceptionnels de dragage du port, la commune a réussi à faire face à ses dépenses et maintenir ses recettes de fonctionnement.**

**2021 est encore marqué par l'incertitude de l'évolution sanitaire avec l'apparition de nouveaux variants au COVID-19 et des risques de reconfinement qui vont affecter les arbitrages sur le budget 2021.**

**Elle est aussi marquée par l'attente des décisions prises par la nouvelle gouvernance de la Métropole.**

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

- 
1. FONDS DE ROULEMENT, RÉSULTAT
  2. ÉVOLUTION DES SOLDES D'ÉPARGNE
  3. NIVEAU D'ENDETTEMENT

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

## 1. FONDS DE ROULEMENT, RÉSULTAT

L'autofinancement brut (CAF brute) doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts, d'assurer un fonds de roulement pérenne et, pour le reliquat éventuel, de disposer de financement propre pour les investissements.

Le fond de roulement obligatoire doit être équivalent à deux mois de dépenses de charges de personnel.

	2017	2018	2019	2020
Fonds de roulement en début d'exercice	2 214 448 €	1 824 182 €	2 239 480 €	2 229 600 €
Résultat de l'exercice	- 390 266 €	415 301 €	- 9 880 €	- 689 852 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 824 182 €	2 239 483 €	2 229 600 €	1 539 748 €

Le fonds de roulement début d'exercice N est composé des montants inscrits au 002, 001 et 1068 de l'année N tels que résultant de la clôture de l'année N-1.

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

## 1. FONDS DE ROULEMENT, RÉSULTAT

### → LE FONDS DE ROULEMENT A DIMINUÉ EN 2020

La collectivité ayant fait le choix de **maintenir un niveau d'investissement à hauteur de celui de 2019** alors qu'elle ne disposait plus de la recette de l'aménageur de la ZAC Saint-Vincent et que la crise de la COVID-19 a impacté la section de fonctionnement.

Le budget 2020 avait intégré l'impact de la COVID-19 en termes de perte de recettes. Toutefois des recettes exceptionnelles ont été versées par la CAF et Jeunesse et sport dans le cadre de la pandémie.

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

## 1. FONDS DE ROULEMENT, RÉSULTAT

→ CET IMPACT EST ÉVALUÉ À ENVIRON 246 000 € EN DÉPENSES

(Fonctionnement et investissement) :

- **Achat d'équipements pour les personnels soignants de la commune** (masques, gels, sur-blouses, visières, gants...) ;
- **Équipements** pour les personnels ;
- **Masques** à destination de la population ;
- Actions de **désinfection** des rues et bâtiments publics ;
- **Bureaux** individuels pour les **écoles**...

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

## 1. FONDS DE ROULEMENT, RÉSULTAT

→ LES PERTES DE RECETTES RÉSULTANT DE DÉCISIONS DE LA COLLECTIVITÉ  
SONT ESTIMÉES À 93 000 €

(Exonération de deux mois de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, exonération des droits de place, non perception de droits école de musique...).

En revanche la commune a perçu près de

→ 127 000 € d'aide exceptionnelle de la CAF

→ 17 000 € d'aide de Jeunesse et sport

→ 20 000 € d'aide à l'achat des masques

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

## 2. ÉVOLUTION DES SOLDES D'ÉPARGNE

	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	14 432 257 €	14 194 413 €	14 562 749 €	14 776 977 €
Épargne de gestion	2 289 965 €	1 969 052 €	1 973 350 €	2 152 408 €
Épargne brute	1 917 844 €	1 621 092 €	1 647 263 €	1 848 712 €
Taux d'épargne brute (en %)	13,29 %	11,42 %	11,31 %	12,51 %
Épargne nette	1 157 982 €	921 391 €	959 375 €	1 147 629 €

Épargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Épargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

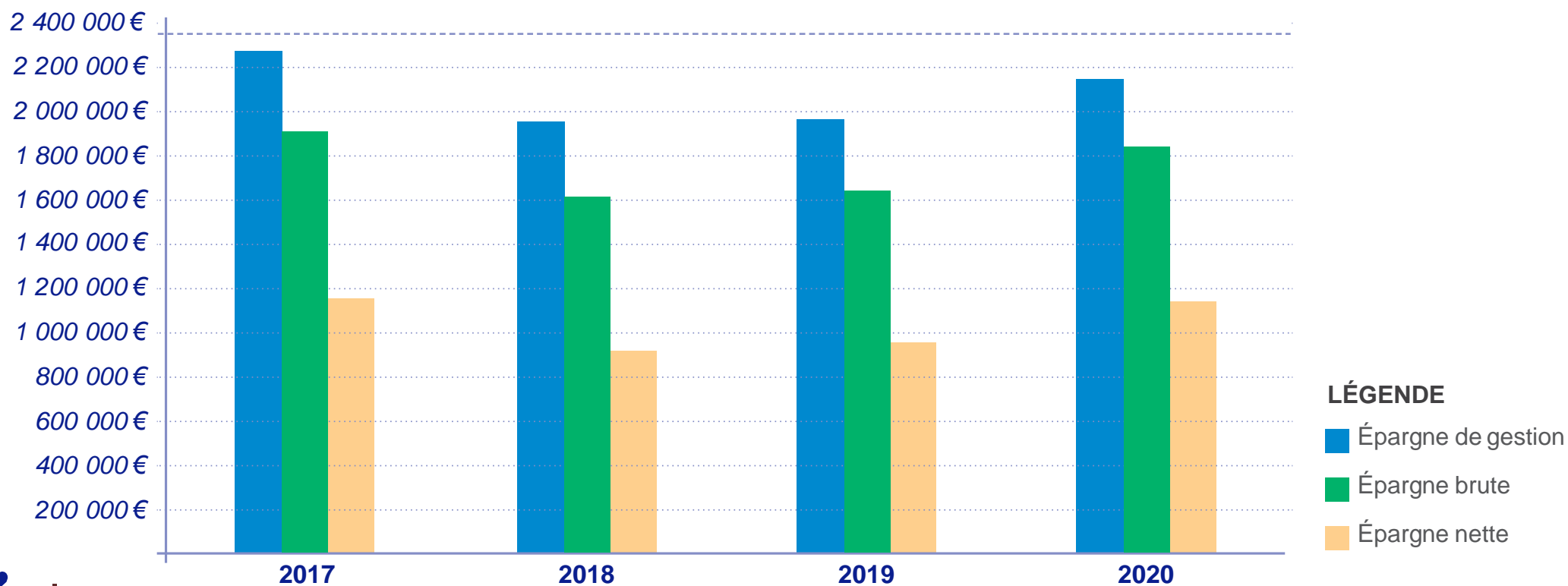
Épargne nette = Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

## 2. ÉVOLUTION DES SOLDES D'ÉPARGNE

→ LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE EST POSITIVE CE QUI A PERMIS DE COUVRIR LES INVESTISSEMENTS PAR L'AUTOFINANCEMENT.



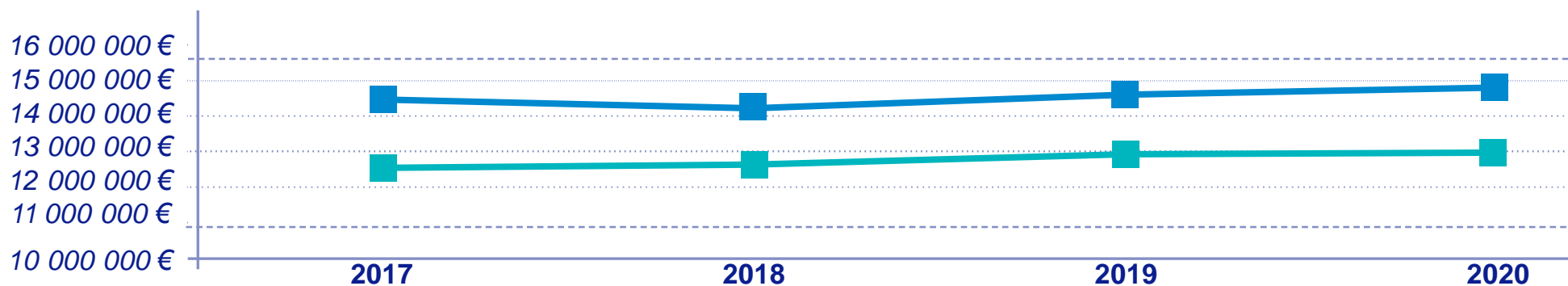


# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

## 2. ÉVOLUTION DES SOLDES D'ÉPARGNE

→ LE GRAPHIQUE SUIVANT ILLUSTRE L'EFFET DE CISEAU.

Il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence alimente la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.



### LÉGENDE

■ Total des recettes réelles de fonctionnement (hors cession)

■ Total des dépenses réelles de fonctionnement

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

## 2. ÉVOLUTION DES SOLDES D'ÉPARGNE

Il est important de continuer à prendre en compte les **multiples contraintes réglementaires et budgétaires** de ce territoire à enjeux conséquents :

- **Sécurité et entretien des voies**
- **Manifestations** au Parc Expo et Aréna
- **Accueil des gens du voyage** et gestion quotidienne des mouvements de caravanes
- **Surveillance** des arrêts de TRAM, ainsi que dans le TRAM
- **Centres commerciaux et zones d'activités économiques**
- **AD'AP et sécurisation des sites accueillant des enfants**

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

## 3. NIVEAU D'ENDETTEMENT

→ LA COMMUNE EST DANS UNE DYNAMIQUE DE DÉSENDETTEMENT

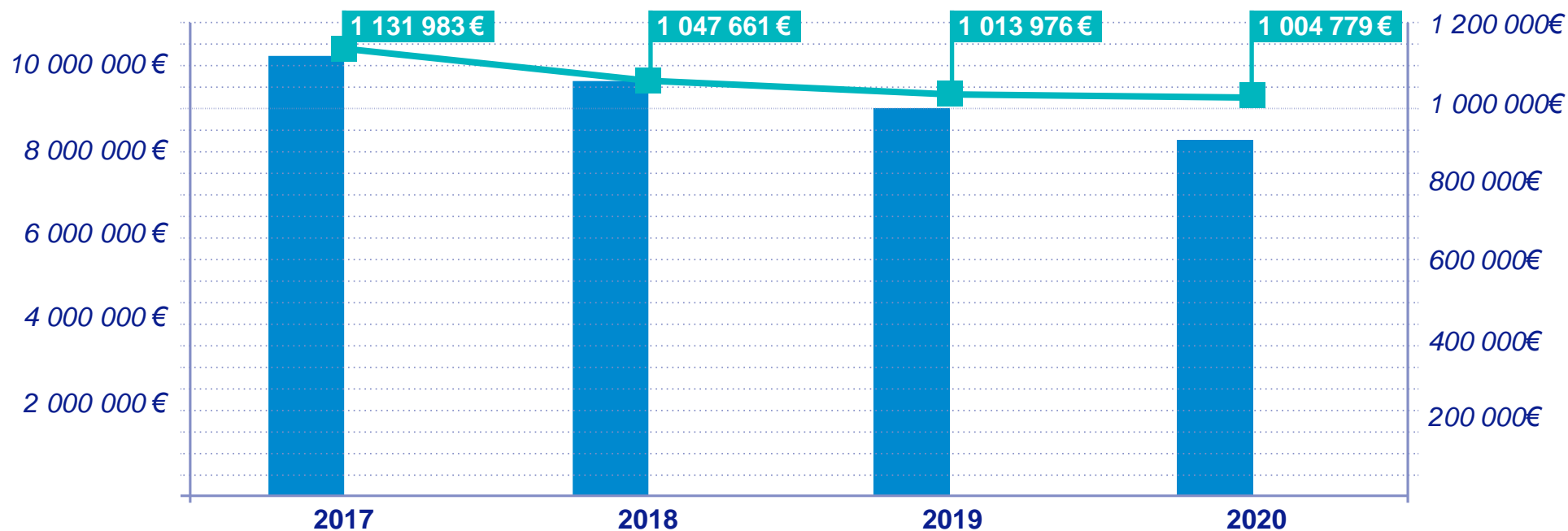
N'ayant pas emprunté ces dernières années conformément aux engagements de la municipalité.

	2017	2018	2019	2020
Capital Restant Dû (au 01/01)	11 110 242 €	10 239 641 €	9 644 853 €	8 975 497 €

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

## 3. NIVEAU D'ENDETTEMENT

### → ENCOURS DE LA DETTE



#### LÉGENDE

■ Emprunts (Art 16, hors 166, 16449 et 1645)

■ Capital restant dû cumulé

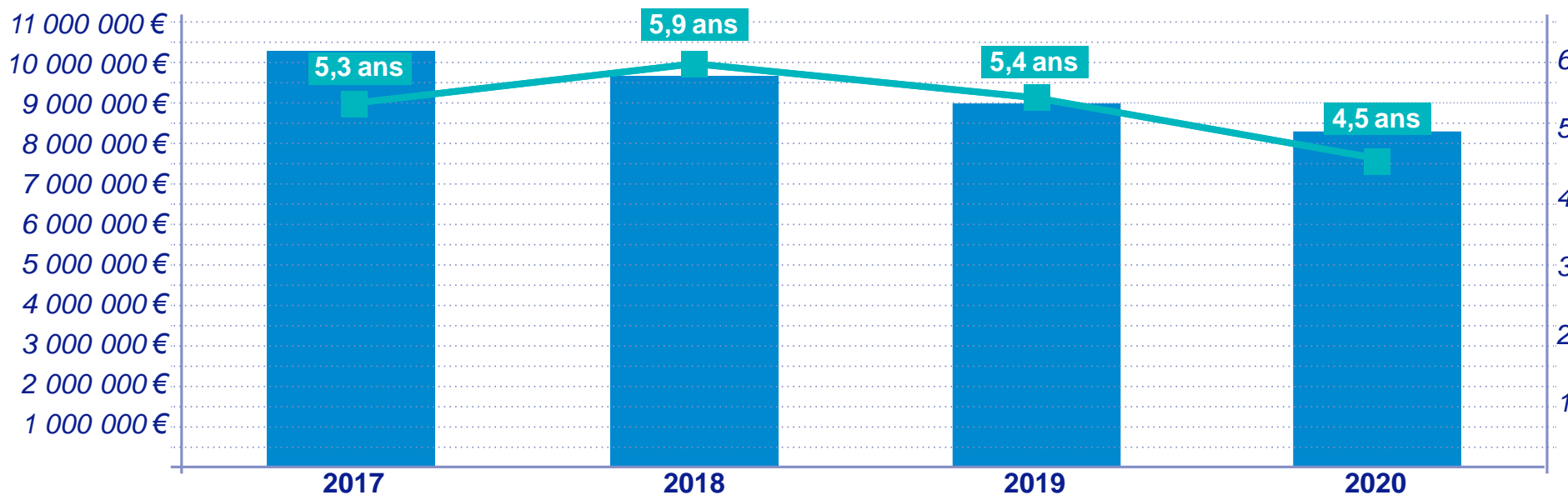
■ Annuités

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

## 3. NIVEAU D'ENDETTEMENT

### → CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Le ratio de désendettement laisse apparaître des marges de manœuvres pour souscrire de nouveaux emprunts dans un contexte où les taux restent extrêmement bas.



Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

#### LÉGENDE

■ Capital restant dû cumulé

■ Ratio de désendettement

# RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

## 3. NIVEAU D'ENDETTEMENT

→ L'OBJECTIF PRINCIPAL POUR 2021 RESTE DONC DE GARANTIR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE PAR :

- Une **Capacité d'Autofinancement Nette positive** et un **fonds de roulement** ;
- Une **couverture des dépenses réelles** de fonctionnement exclusivement par les **recettes réelles** de fonctionnement ;
- Le **paiement des annuités des emprunts** (capital + intérêts) par les **recettes de fonctionnement** ;
- La **poursuite de la politique de désendettement de la commune** sans pour autant exclure, compte tenu des taux pratiqués actuellement, un recours à l'emprunt dans la limite du capital remboursé chaque année.

# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
3. L'INVESTISSEMENT



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### → LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

En 2021 le produit de foncier bâti qui sera perçu par la commune correspond à l'addition du panier fiscal TH et du montant de foncier bâti 2020 (+ revalorisation forfaitaire)

La compensation du panier fiscal de taxe d'habitation se retrouve donc incluse dans le nouveau produit de foncier bâti que va percevoir la ville à partir de 2021.





# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### → LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

Ce panier fiscal **TH** compensé à l'euro près correspond à l'**addition** des éléments suivants :

- Le **produit TH 2020** : en tenant compte des bases de 2020 et du taux de TH de 2017. La commune ayant **baissé ses taux en 2019** (20,03%), la **compensation sera à son avantage** (taux 2017 = 20,31%).
- Les **compensations d'exonérations TH 2020** (auparavant inscrites au chapitre 74, elles passent donc au chapitre 73)
- La **moyenne des rôles supplémentaires de TH 2018 – 2020**

En 2021, le coefficient forfaitaire de **0,20%** s'appliquera à l'ensemble des bases de fiscalité de foncier bâti de la ville. La prospective ne prend pas en compte d'évolution physique des bases de la Commune (nombre de m<sup>2</sup> supplémentaires).



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### → DOTATIONS DE LA COMMUNE (DGF + FPIC + COMPENSATIONS)

**1/ Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : pas de contribution supplémentaire au redressement des finances publiques.**

Toutefois la **dotation forfaitaire de la commune** (essentiellement basée sur des critères de population et de superficie) **continue à diminuer** (elle est estimée à 20 000 € et sera à 0 en 2022 en raison de l'écrêtement réalisé au profit des communes moins riches).

Pour mémoire la **DGF**, en **2013**, avant contribution au redressement des finances publiques, **s'élevait à 879 654 €, soit une perte totale de 4 900 679 €** ( de 2014 à 2021).

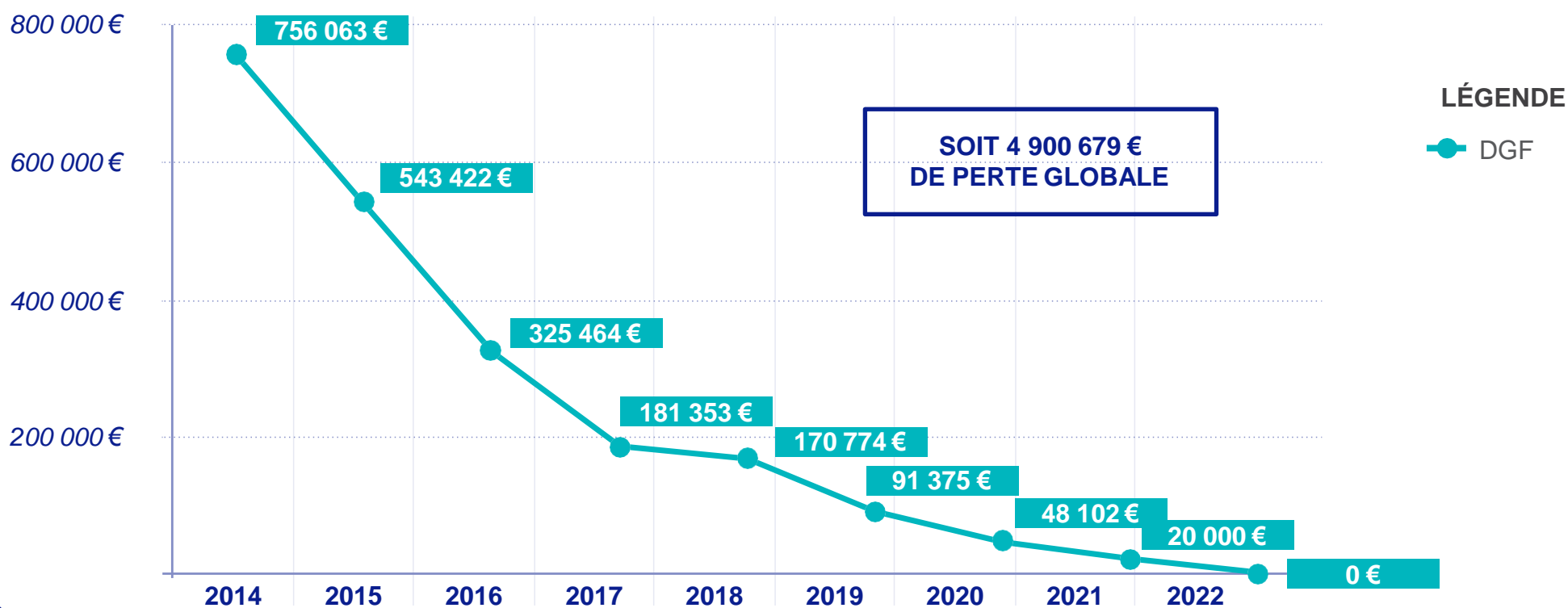
- La **Dotation de solidarité rurale « péréquation »** (DSR) devrait être **stable** (environ 116 000 €)
- La commune a perçu **en 2020** pour la première fois une **dotation nationale de péréquation** (DNP) à hauteur de **21 000 €**. Elle est reconduite à l'identique dans la prospective.



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ DOTATIONS DE LA COMMUNE (DGF + FPIC + COMPENSATIONS)





# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

→ DOTATIONS DE LA COMMUNE (DGF + FPIC + COMPENSATIONS)

### 2/ Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Ce fonds consiste à **prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées**. Il est calculé au niveau intercommunal et est maintenu en 2021 selon le montant global reçu par la Métropole et réparti entre les communes, soit **environ 107 000 €**.

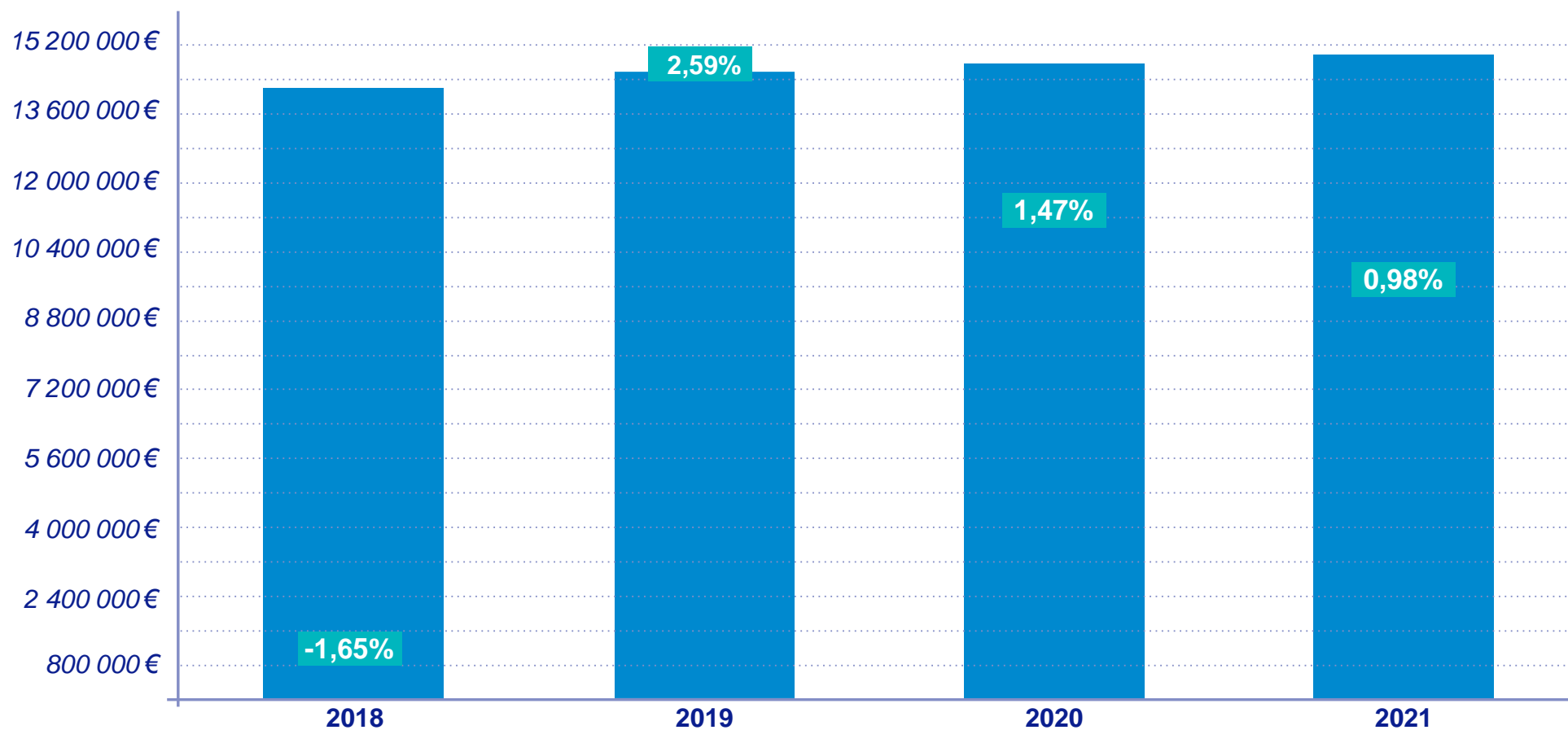
### 3/ Les compensations fiscales sont versées aux collectivités territoriales

En contrepartie des **pertes de recettes résultant des exonérations et des allègements de fiscalité locale** accordés par le législateur. Elles étaient principalement perçues au titre de la TH (255 000 €).



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LÉGENDE



Total des recettes réelles de fonctionnement



Évolution



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### → LES IMPÔTS ET TAXES

Outre les impôts directs des ménages, ils se composent de divers impôts et taxes :

- **Droits de place** (exonération en 2021 liée au COVID-19),
- **Taxe sur l'électricité** (250 000 €),
- **Taxe locale sur la publicité extérieure** (190 000 €) et **droits de mutation** (750 000 €),
- **Impôt sur l'Aréna** (116 600 €).

En raison du contexte économique qui touche fortement les commerçants locaux lié à la pandémie la commune fait le choix de ne pas percevoir les occupations du domaine public en 2021.



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### → LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Outre la DGF (20 000 €), le FPIC (107 000 €) et les compensations fiscales (11 000 €), la commune perçoit principalement des **recettes de la CAF, d'autres collectivités** (participation Métropole au fonctionnement de l'école de musique) pour **900 000 €**.

Dans le cadre de la prospective **ces recettes n'ont pas été revues à la baisse** et ont **intégré les recettes liées à la reprise de la crèche Les Pitchouns en régie directe**.



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### → LES AUTRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Ils sont composés :

- **Des produits des services** (produits du domaine) : la prospective est basée sur une stabilité de l'ensemble des tarifs, notamment **scolaires** (cantine, garderie) **sans anticipation d'une éventuelle fermeture liée à un 3<sup>e</sup> confinement**. **Les recettes des familles au titre de la crèche associative Les Pitchouns sont intégrées au scénario.**

Ils comprennent aussi les **redevances des antennes de téléphonie et de panneau d'information et la recette de la mise à disposition de personnel** au budget annexe du port qui a été portée à 34% contre 5% auparavant en raison de l'actualité travaux prévue. Il est à noter que la commune avait déjà **renoncé aux recettes de remboursement des repas par la crèche associative Les Pitchouns.**





# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### → LES AUTRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

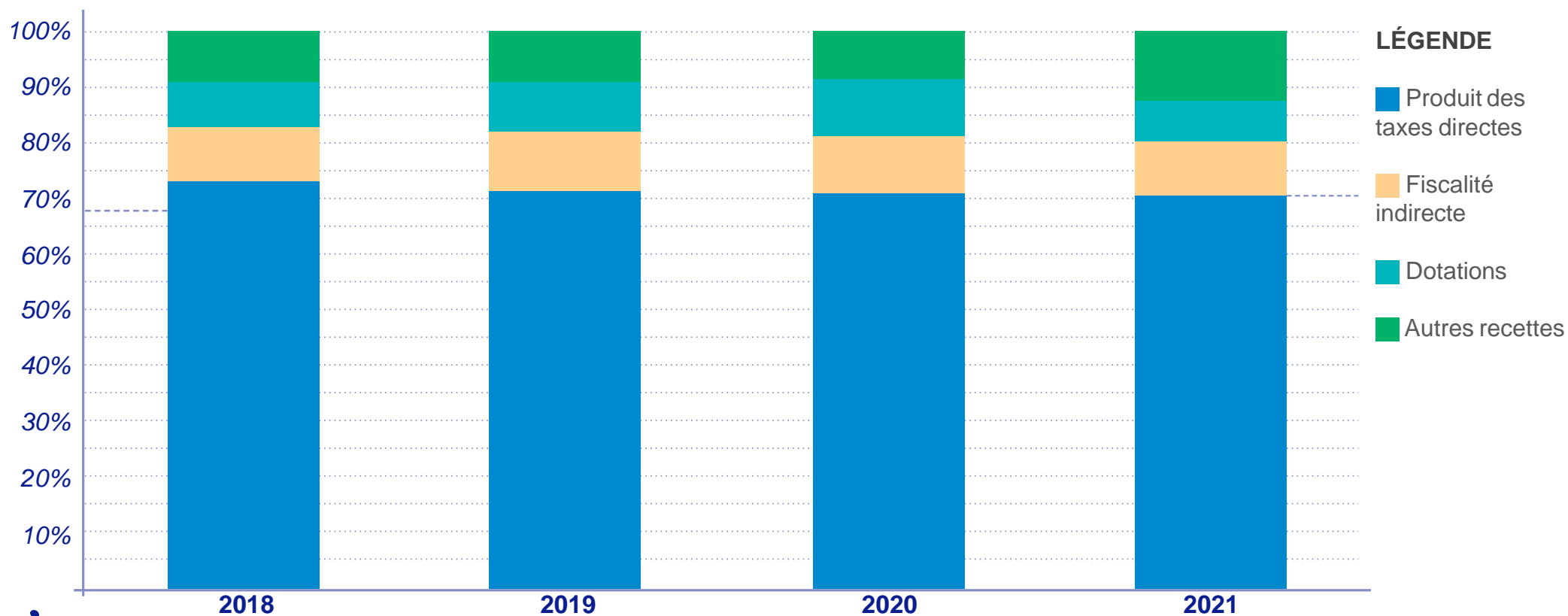
- Des **autres produits de gestion courante**. Ils comprennent essentiellement les **revenus des immeubles**. Il est à noter que la crèche associative les Pitchouns ne versait plus de loyer à la collectivité depuis 2020 ;
- Des **atténuations de charges** qui regroupent les **remboursements des accidents du travail et maladies professionnelles** et qui ont fait l'objet d'une évaluation à hauteur de 70 000 € ;
- Une **reprise sur provision de 161 000 €** a été prévue au vue de l'évolution des **jugements dans le cadre du contentieux** commune/CDG 34. La dépense correspondante est inscrite au chapitre 65 ;
- Il est également prévu de **vendre un élément du patrimoine communal pour un montant estimé à 240 000 €** (NB : les crédits sont prévus en investissement au compte 024 mais l'exécution a lieu au 775 en recettes de fonctionnement). Ce type d'événement exceptionnel est neutralisé dans le cadre du calcul de la CAF (épargne).



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### → RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT





# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### → CONSTRUCTION DU BP 2021

Pour 2021, la construction du budget primitif s'inscrit dans une logique de fonctionnement traditionnelle et pourra être réajustée en fonction de la crise sanitaire.



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

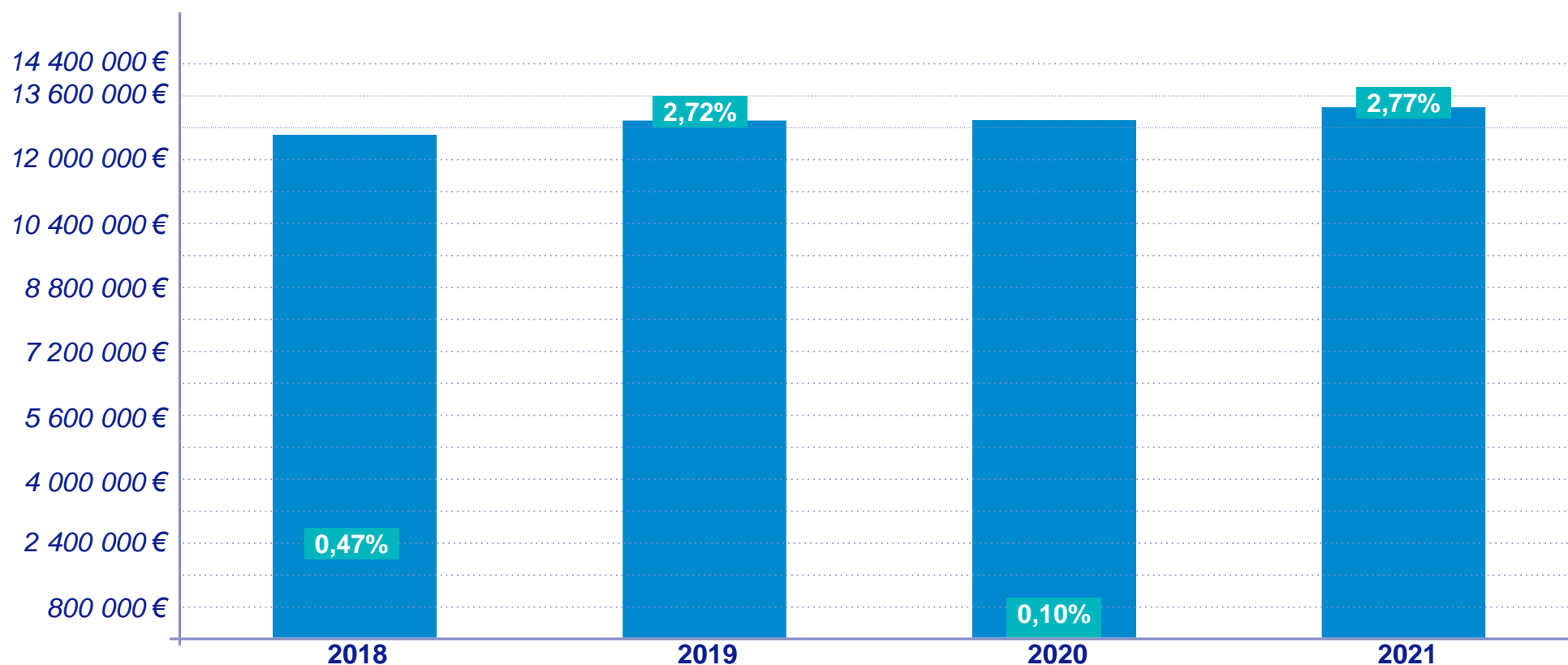
## 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ HYPOTHÈSES DU BP 2021

LÉGENDE

■ Total des dépenses réelles de fonctionnement

■ Évolution





# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ HYPOTHÈSES DU BP 2021

1/ Les charges à caractère général

Augmentation des charges à caractère général :

- Reprise des **animations** à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021 ;
- Reprise de la **crèche associative les Pitchouns en régie** à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- **Poursuite de l'externalisation de l'entretien ménage** des bâtiments communaux, justifiée par le non remplacement de départs à la retraite.



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ HYPOTHÈSES DU BP 2021

2/ Charges de personnel

Prise en compte des orientations suivantes :

- **Crèche associative les Pitchouns** : le coût est estimé de 155 000 € à 200 000 €, selon le résultat des ruptures conventionnelles en cours, pour 9 mois en 2021 et il est envisagé son **externalisation** en **2022** ;
- **Police municipale** : il est prévu le recrutement **d'un agent** par an sur la durée du mandat ;
- Activation de la **mobilité interne** et la **polyvalence** sur les secteurs par des **cycles de formation** et le **renfort de la transversalité** entre pôles et services ;
- **Limitation du recours aux saisonniers** ;



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### → HYPOTHÈSES DU BP 2021

#### 2/ Charges de personnel

Suite des orientations :

- Prise en compte du **reclassement indiciaire** et du parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR) ;
- Prise en compte du **glissement vieillissement technicité** (GVT) qui impacte l'augmentation du salaire moyen des fonctionnaires ;
- Prise en compte de l'**évolution professionnelle des agents** ;
- **Remplacement d'un départ à la retraite sur 2** sur la durée du mandat en prenant en compte la transition en binômes sur certains postes ;
- Projets d'**externalisations de la crèche municipale, du restaurant scolaire (2022) et des centres de loisirs (2023)**. L'étude de l'impact financier de ces externalisations sera effectuée dans le courant de l'année 2021 (à l'aide d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage).

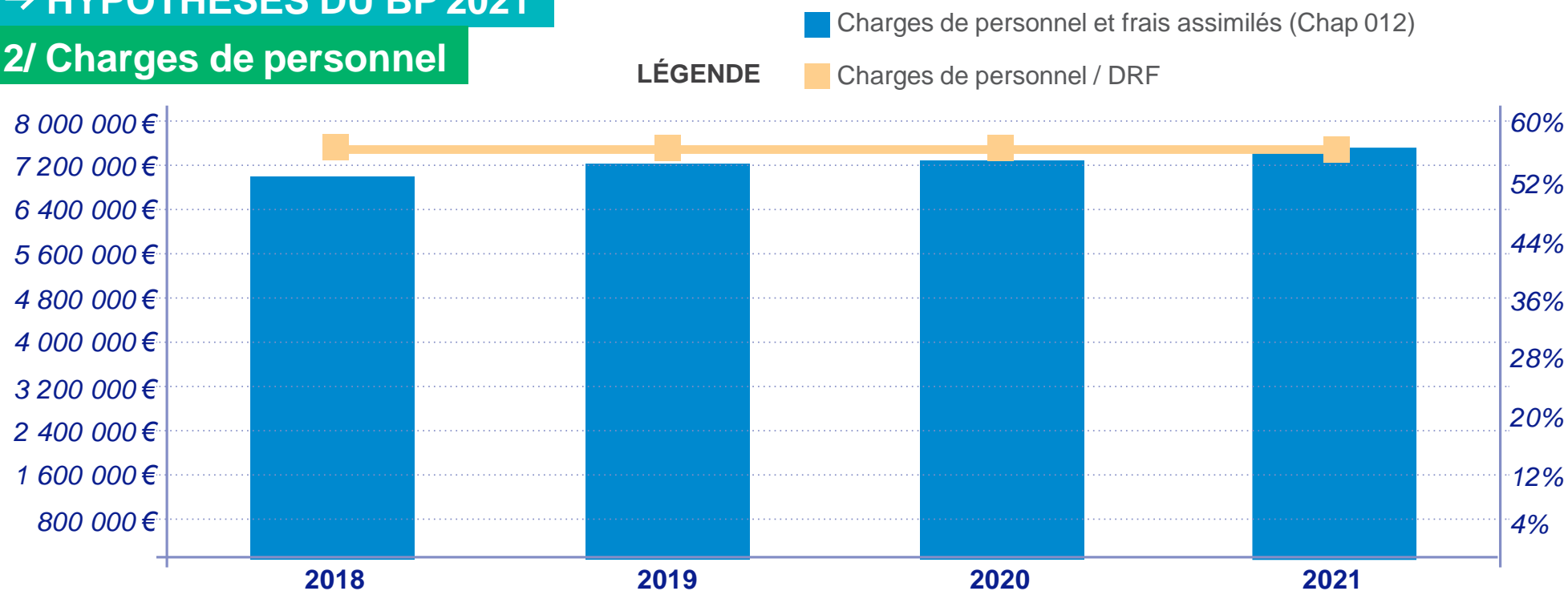


# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ HYPOTHÈSES DU BP 2021

2/ Charges de personnel



Le bilan social adopté en séance du conseil municipal du 03/12/2020 détaille tous les chiffres par ETP, par pôle, par catégorie et par sexe.





# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

→ HYPOTHÈSES DU BP 2021

### 3/ Autres charges

- Les **associations** : les crédits sont **reconduits quasi à l'identique** hormis la subvention à la **crèche associative Les Pitchouns** qui n'est prévue que sur 3 mois.
- La **subvention au CCAS est portée à 30 000 €** en raison du transfert des activités à destination des séniors dans le budget de la commune – pôle solidarité (12 000 €) ;
- **Intérêt des emprunts** (280 000 €) : en diminution, la commune de Pérols ayant pris la **décision de ne pas emprunter ces dernières années** ;
- **Attribution de compensation** : le montant 2020 est reconduit en 2021 soit environ 1.600.000 € (les montants étant inchangés, la CLETC ne se réunira pas en début d'année) ;
- **Provisions** : les recours contre le CDG de l'Hérault pour la mise à disposition du professeur de l'école de musique sont terminés, la loi sur la Fonction Publique Territoriale ayant permis de mettre fin à la prise en charge de ses salaires par la commune.



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### → HYPOTHÈSES DU BP 2021

#### 3/ Autres charges (suite)

- L'amende loi SRU fixée en 2020 à 164 800 € sera revue à la baisse compte tenu de la prise en compte des 110 logements foyer-jeunes travailleurs et des différents programmes en diffus, soit un total de 621 logements réalisés et livrés.

La municipalité a travaillé activement sur l'aménagement du territoire afin d'accélérer les constructions et obtenir un pourcentage de logements sociaux visant à réduire la pénalité dans les plans triennaux successifs (2017 - 2019 et 2020 - 2022).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, M. le Préfet de l'Hérault a ainsi acté **621 logements sociaux** à Pérols pour 4091 résidences principales, **soit 15,17% de LLS** (Logements Locatifs Sociaux).



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### → HYPOTHÈSES DU BP 2021

#### 3/ Autres charges (suite)

Eu égard à ce résultat très positif et suite à la commission départementale SRU du 28 août 2020, M. le Préfet de l'Hérault, par courrier du 21 décembre 2020 adressé au Président de la commission nationale SRU, a proposé :

- Que la commune de Pérols ne fasse pas partie des communes proposées à la carence
- Mais également a approuvé favorablement la demande de la commune de Pérols d'être entendue par la commission nationale SRU en vue d'un aménagement de ses obligations de rattrapage sur le plan triennal 2020-2022.

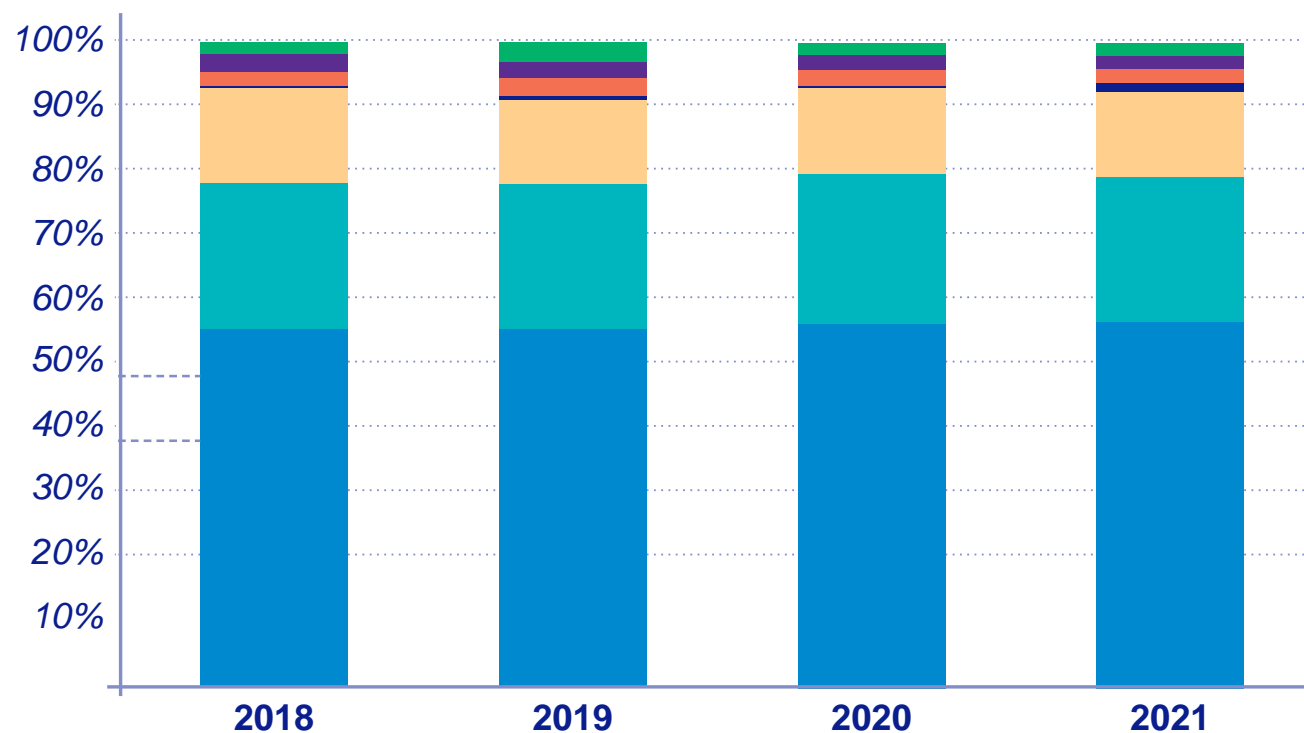
En effet, il est important de rappeler que si la commune de Pérols ne rattrape pas les objectifs du plan triennal, elle peut ainsi retomber en carence et est susceptible de payer **une amende jusqu'à 820 000 € par an** ;



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### → RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



#### LÉGENDE

- Charges de personnel et frais assimilés (Chap 012)
- Charges à caractère général
- Atténuation de produit (Chap 104)
- Contingents et participations obligatoires (Art 655)
- Subventions versées (Art 657)
- Intérêt de la dette (Art 66111 et 66112)
- Autres dépenses



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 3. L'INVESTISSEMENT

L'année 2020 a été une année de transition compte tenu de la crise sanitaire et du report des élections municipales. Suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance métropolitaine, le PPI municipal devra être accompagné par le PPI de la Métropole qui devrait être connu dans quelques mois et sera donc élaboré ultérieurement. Néanmoins quelques grandes lignes peuvent être tracées.



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 3. L'INVESTISSEMENT

### → LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Dans le cadre du PPI sont intégrés :

#### Au chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (études - logiciels) à titre principal :

- Divers **logiciels** dont changement de logiciel de PVE (procès-verbal électronique) ;
- **Études** nécessaires à la réalisation du **programme d'investissement**.

#### Aux chapitres 21/23 : Immobilisations corporelles à titre principal :

- Le PPI prévoit la réalisation de la **sécurisation des écoles sur deux ans** :  
2021/2022 pour 226 500 € par an ;



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 3. L'INVESTISSEMENT

### → LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

(Suite) Aux chapitres 21/23 : Immobilisations corporelles à titre principal :

Il prévoit aussi la réalisation des travaux d'ADAP sur 4 ans :

- **Période 1 [2021] : 150 000 €**
- **Période 2 [2022 à 2024] : 450 000 €** au titre de l'étalement des travaux.
  - Continuité du **programme de vidéoprotection** ;
  - Lancement de l'**appel à projet sur l'espace Besson** ;
  - **Cave coopérative** : mise en place d'un projet participatif avec la création d'un comité consultatif spécifique, avec redevance et utilisation à caractère public ;
  - **Diverses acquisitions foncières** dans le cadre de la **préservation des zones naturelles** ;
  - **Acquisition de mobiliers et équipements** divers et divers aménagements (travaux annuels dans les écoles, cimetière, espaces publics – fleurissement – parcours de santé – plantations d'arbres ...) ;
  - **ACI** (Attribution de Compensation d'Investissement complémentaire pour la voirie et l'espace public) : 357 000 € dont 320 000 € bonifiés par la Métropole (Cette ACI est la 3<sup>e</sup> et dernière année. Un futur pacte fiscal métropolitain devrait être élaboré en 2021) ;
  - Mise en œuvre d'un **projet participatif à définir à hauteur de 50 000 €**.



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 3. L'INVESTISSEMENT

→ CONSTRUCTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DÉPENSES) DU BP 2021

### 1/ Les investissements nouveaux

Les investissements nouveaux dans le cadre du PPI sont estimés à environ **1 200 000 €**.

### 2/ Les RAR

Il est à noter que les restes à réaliser 2020 (RAR) représentent **412 000 €** et sont **en nette diminution** par rapport à 2019 (852 000 €) et 2018 (885 000 €). Ces RAR comprennent notamment :

- **Pour 115 000 € de restes à réaliser des années précédentes :**
  - Le **fonds de concours** pour l'étude préalable à l'arrêt de la réduction de la vulnérabilité à la parcelle du patrimoine bâti soumis aux risques inondation ;
  - Les **missions CSPS et contrôle technique des travaux de mise en sécurité** risque attentat et sûreté ;
  - Des **subventions façades** en attente de réalisation ;
  - Le solde de l'**étude prospective petite enfance** ;
  - L'**étude pour la construction d'un bâtiment associatif municipal (Pavillon des Arènes)** ;
  - La **fabrication de portails** place de la Liberté et rue Béranger





# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 3. L'INVESTISSEMENT

→ CONSTRUCTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DÉPENSES) DU BP 2021

### 2/ Les RAR (Suite)

- **Des nouveaux RAR dont à titre principal :**
  - Le solde du logiciel finances / RH (67 k€) ;
  - Le réaménagement de la place Charles de Gaulle (47 k€) ;
  - Le mur de soutènement de l'espace Kuyten (24 k€) ;
  - La pose de 5 aérothermes au gymnase (20 k€) ;
  - La mise en lumière de patrimoine communal (40 k€) ;
  - L'extension de l'arrosage du parcours de santé (10 k€) ;
  - Des travaux d'aménagements de rues (La Tour, jonction avenue Général Leclerc et cave coopérative) pour 23 k€ ;
  - Divers soldes de travaux, achats de matériels, études (mats, clôtures, menuiseries, façades, forage)



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 3. L'INVESTISSEMENT

→ CONSTRUCTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DÉPENSES) DU BP 2021

### 3/ La dette

Le capital de la dette est inscrit en investissement. Il est couvert par le virement de la section de fonctionnement conformément à la loi.



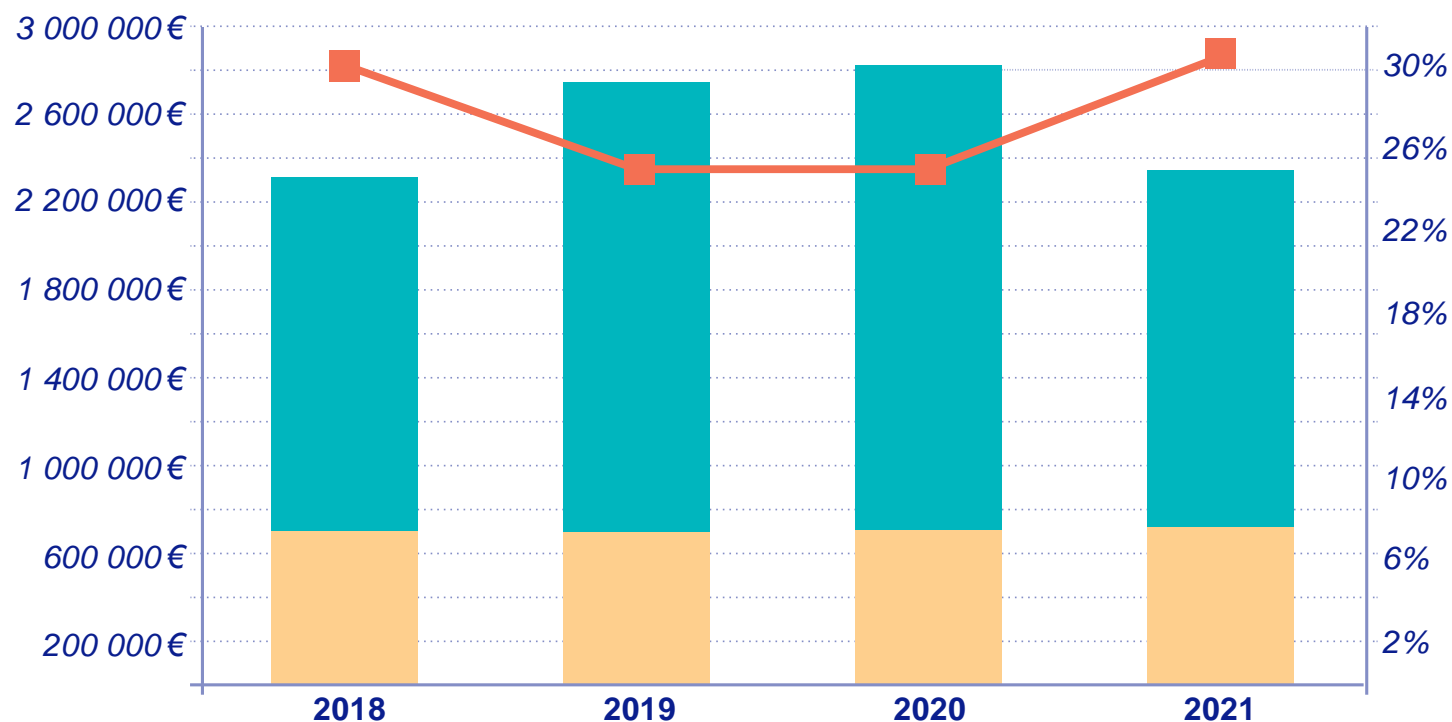
# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 3. L'INVESTISSEMENT

→ CONSTRUCTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DÉPENSES) DU BP 2021

### 3/ La dette

Représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement et taux de charge du remboursement de la dette :



#### LÉGENDE

■ Taux de charge de la dette

■ Total des dépenses réelles d'investissement

■ Remboursement du capital de la dette  
(Chap 16 hors 166, 16449 et 1645)



# HYPOTHÈSES DE LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2021

## 3. L'INVESTISSEMENT

### → FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes sont principalement constituées par :

- Le **FCTVA** (Fond de Compensation de la TVA) de l'année N-1 (estimé à 204 000 €) ;
- La part de la **taxe d'aménagement** perçue par la Métropole (20 000 €) ;
- La **dotation aux amortissements** (670 000 €) et l'**autofinancement** à travers le virement de la section de fonctionnement ;
- Le virement de la section de fonctionnement nécessaire au fond de roulement (1 070 000 €) + au remboursement du capital des emprunts (713 000 €) ;
- Un **emprunt**, le cas échéant, étant donné l'opportunité qu'offrent les taux très bas sur les marchés financiers, pourrait être envisagé. Le montant de cet emprunt resterait inférieur au capital remboursé au titre de l'annuité afin de conserver la dynamique de désendettement.

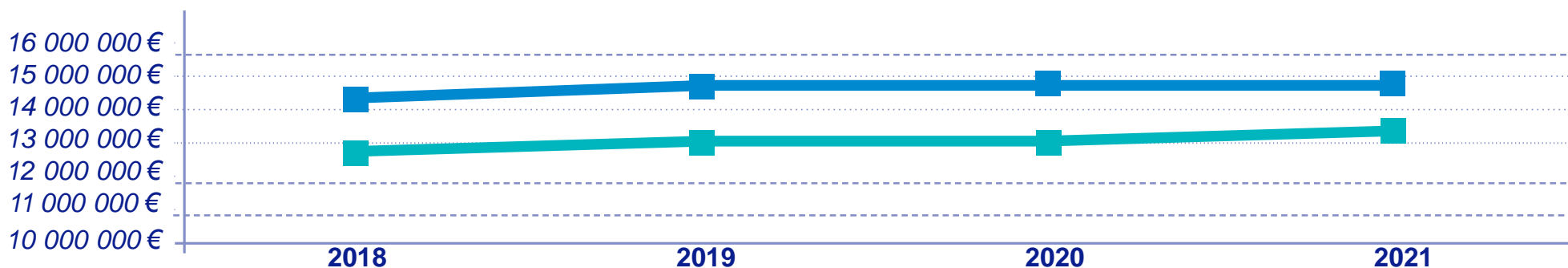
# ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – PROSPECTIVE 2021

- 
1. EFFET CISEAUX
  2. ÉPARGNE BRUTE & ÉPARGNES
  3. CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



# ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – PROSPECTIVE 2021

## 1. EFFET CISEAUX



**LÉGENDE** ■ Total des recettes réelles de fonctionnement (hors cession) ■ Total des dépenses réelles de fonctionnement

### Les ratios d'épargnes

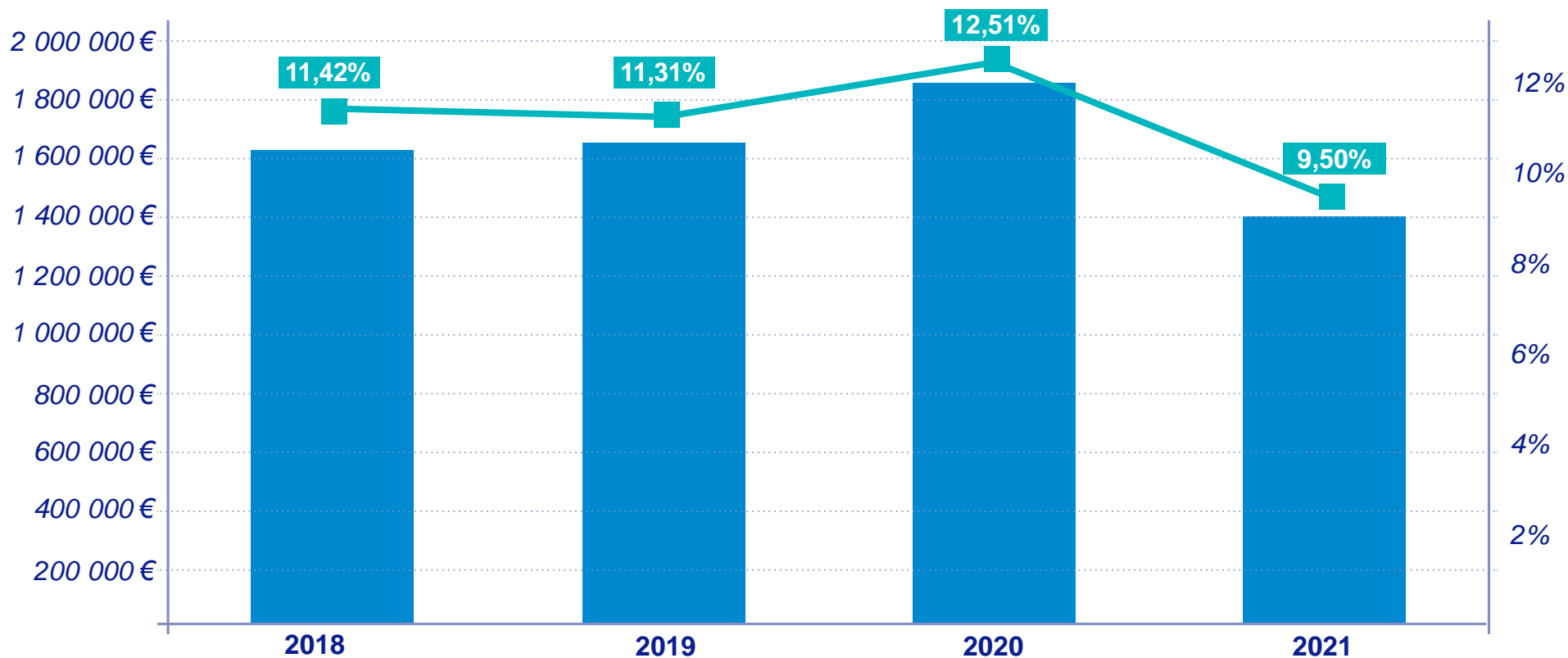
	2018	2019	2020	2021
Épargne de gestion	1 969 052 €	1 973 350 €	2 152 408 €	1 675 661 €
Épargne brute	1 621 092 €	1 647 263 €	1 848 712 €	1 395 332 €
Épargne nette	921 391 €	959 375 €	1 147 629 €	681 962 €



# ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – PROSPECTIVE 2021

## 2. ÉPARGNE BRUTE & ÉPARGNES

### → ÉPARGNE BRUTE



LÉGENDE

■ Épargne brute

■ Taux d'épargne brute

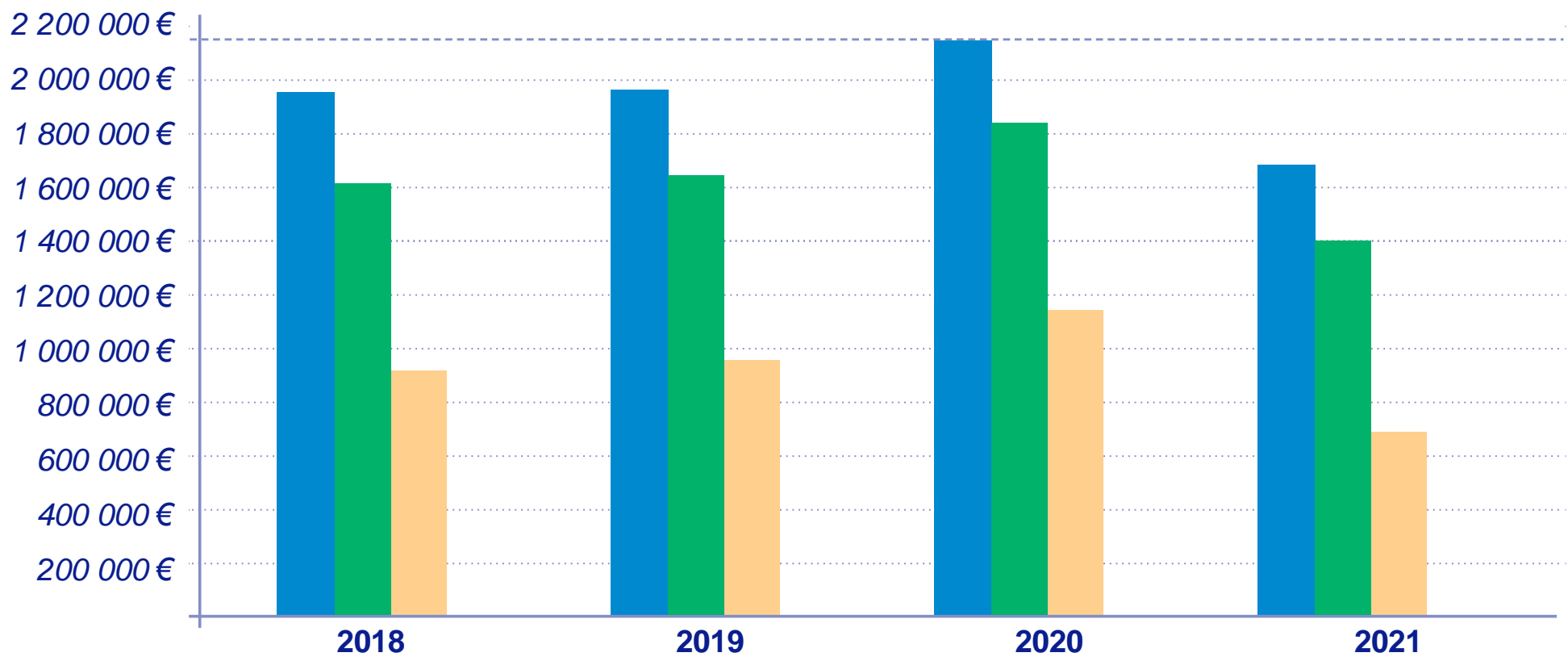


# ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – PROSPECTIVE 2021

## 2. ÉPARGNE BRUTE & ÉPARGNES

### → ÉPARGNES

LÉGENDE    ■ Épargne de gestion    ■ Épargne brute    ■ Épargne nette

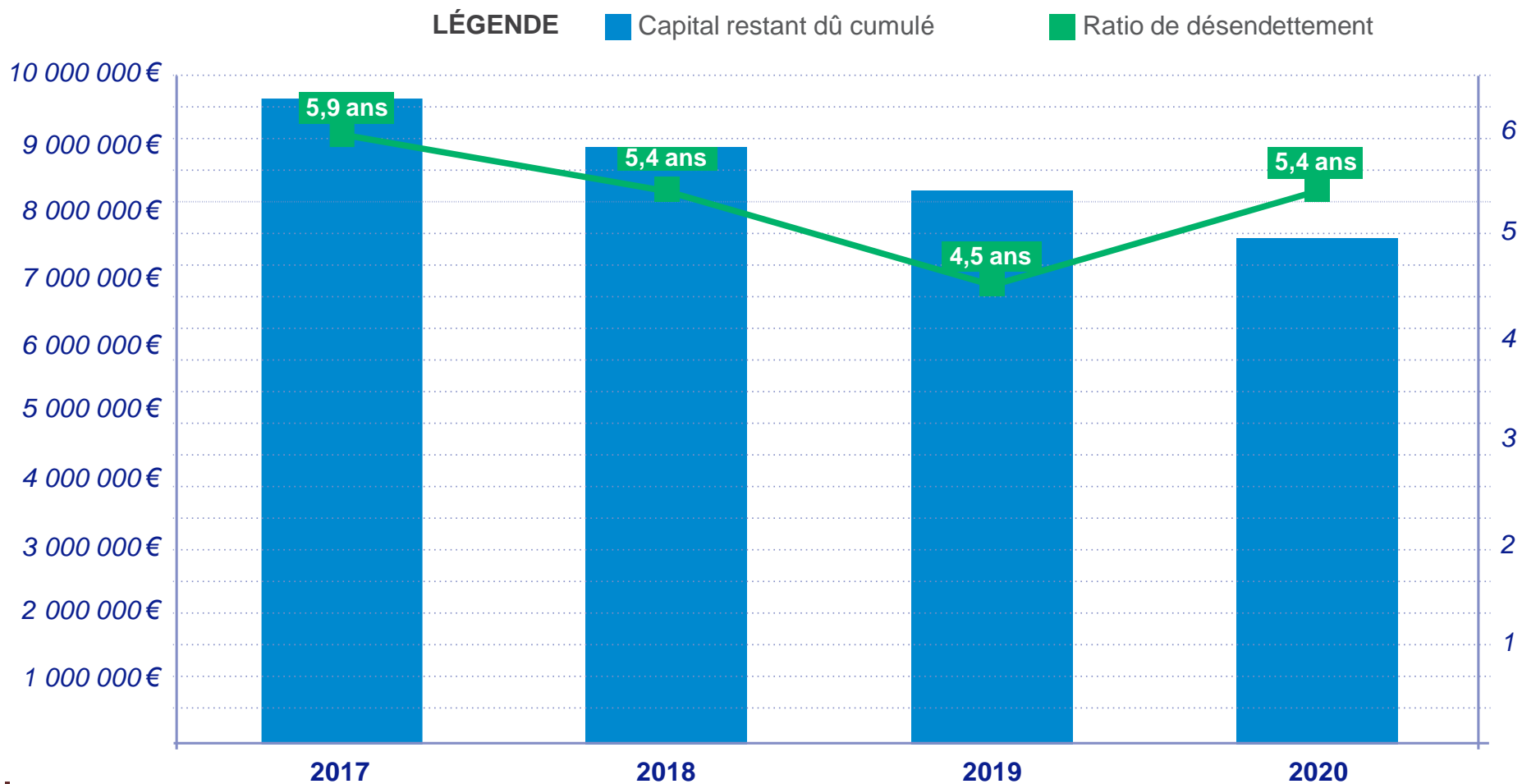




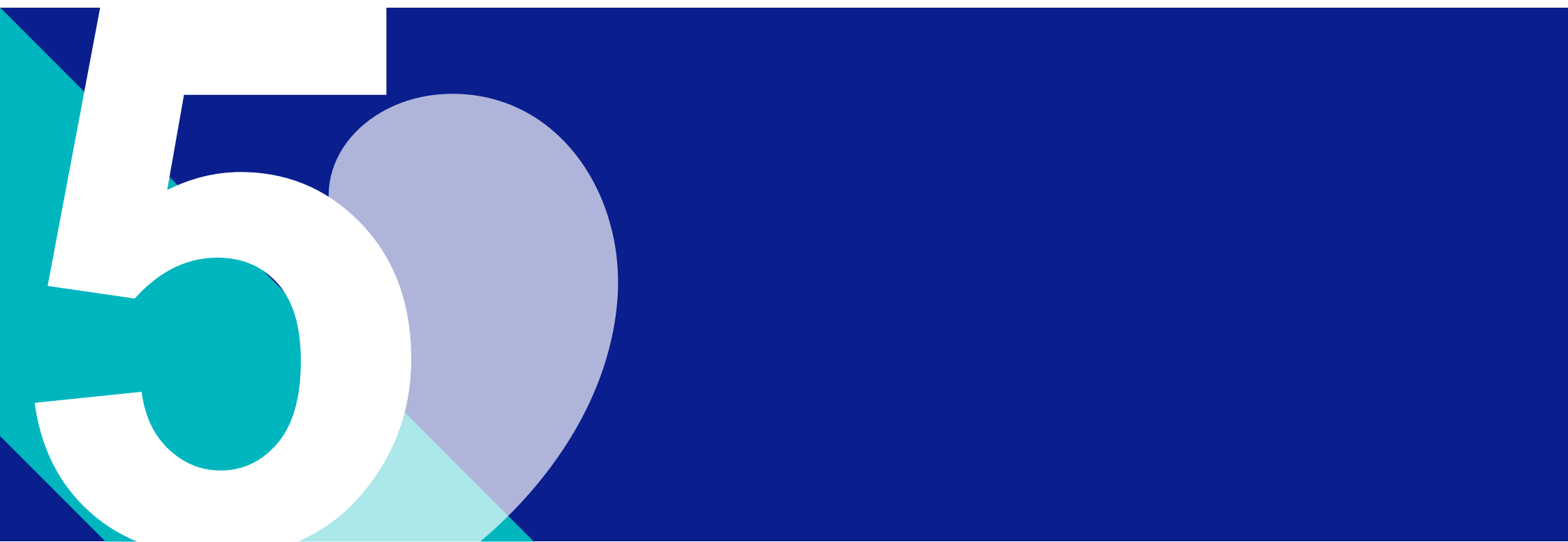


# ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – PROSPECTIVE 2021

## 3. CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



# CONCLUSION





# CONCLUSION

Ce rapport d'orientations budgétaires témoigne de notre volonté de **conjuguer à la fois les contraintes budgétaires et de pallier les défaillances de structure privée pour assurer un service de qualité à l'ensemble de nos usagers**. Il est aussi l'expression d'un engagement fort de l'amélioration du cadre de vie et de la nécessité de maintenir, en ces temps difficiles, le lien social entre toutes et tous.

Au niveau de nos **investissements**, il traduit d'une part la mise en œuvre d'**actions participatives** (budget des écoles, budget participatif, appel à projet cave coopérative) et d'autre part un **partenariat actif avec la Métropole** entre autres.



# CONCLUSION

**Le choix de la Métropole d'installer le nouveau stade Louis Nicollin sur la commune de Pérols va amener une nouvelle lecture de la partie nord de la ville.** Sur les 5 ans à venir, en substitution du projet de shopping promenade initialement prévu sur 14 hectares :

- **180 millions d'euros investis par le groupe Nicollin et ses partenaires pour la construction du nouveau stade sur 7 hectares ;**
- Environ **100 Millions d'euros investis par le secteur privé, sur les 7 autres hectares, pour la mise en œuvre d'un centre d'activités économiques** (Clinique du sport...) et la requalification de la partie Nord de la commune ;
- **80 Millions d'euros engagés par La Région Occitanie pour la rénovation complète du Parc des Expositions ;**



# CONCLUSION

Par ailleurs :

- **15 millions d'euros** devraient être consacrés à la **reconversion du Fenouillet en parc public** qui est une **volonté forte de la municipalité** ;
- **11 millions d'euros** seront mis en œuvre pour la **requalification du port et l'Avranche**
- **2 Millions d'euros** dédiés à la **création de cheminements doux du terminus du tramway à la plage** ;
- **1,7 Million d'euros** pour la finalisation des études de l'échangeur des Levades .

**Ces perspectives seront déclinées lors des prochains rapports d'orientations budgétaires, le temps de laisser la nouvelle gouvernance de la Métropole bâtir le futur pacte financier et fiscal.**

# MERCI À TOUS



TERRE DE  
TRADITION &  
D'INNOVATION

*Pérols met l'accent  
sur les finances!* | **Pérols**